



# East Angus

Ma ville, ma vie

## **VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 7 avril 2025 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une superficie de garage de 74,84 m<sup>2</sup> alors que l'article 6.7.2 alinéas 4° du règlement de zonage 745 prévoit une superficie maximale de 74,5 m<sup>2</sup>

Le garage prévoit une hauteur de 6,40 m alors que l'article 6.7.2 alinéas 2° du règlement de zonage 745 prévoit une hauteur maximale de 5,5 m

La propriété concernée est située dans la zone Ra-9 et comprend le lot numéro 4 181 891 du cadastre du Québec.  
Le numéro civique est le 72 rue St-Pierre, à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce dixième jour de mars 2025

BRUNO POULIN, CPA  
Greffier-trésorier